

Baloise Flotte véhicules à moteur

L'assurance pour les flottes de véhicules

Les véhicules font partie du quotidien de votre entreprise – les risques liés à leur circulation aussi. Notre assurance flotte véhicules à moteur protège votre entreprise des conséquences financières d'un sinistre: simple dans sa gestion et avec de nouvelles couvertures complémentaires innovantes.

Couvertures complémentaires innovantes

- assurance de la valeur à neuf en cas de dommage total
- feux et systèmes d'assistance
- assurance habitacle
- Cross liability Plus: couverture sur le site de l'entreprise et lors de trajets en convoi
- Electra: couverture complémentaire pour les véhicules électriques

Catégories de prestations

- définissable selon le genre de véhicule et en fonction des besoins
- couverture d'assurance et franchises fixées par catégorie de prestations
- prime unitaire ou prime individuelle par véhicule pour chaque catégorie de prestations

Paiement des primes

- modalité de paiement semestrielle ou trimestrielle possible
- prime pouvant être répartie entre le preneur d'assurance et le détenteur du véhicule

Documentation simple

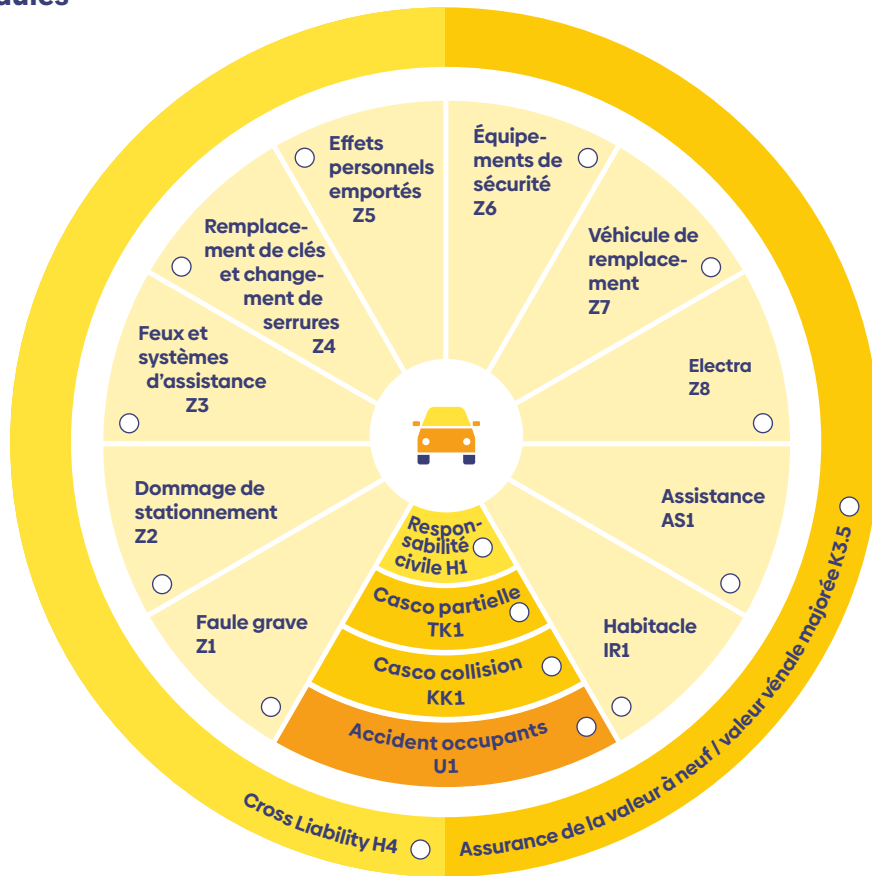
Liste des véhicules

La liste des véhicules comprend le parc de tous les véhicules à l'échéance principale ou au début du contrat. La prime provisoire est calculée sur la base du parc de véhicules.

Liste des modifications

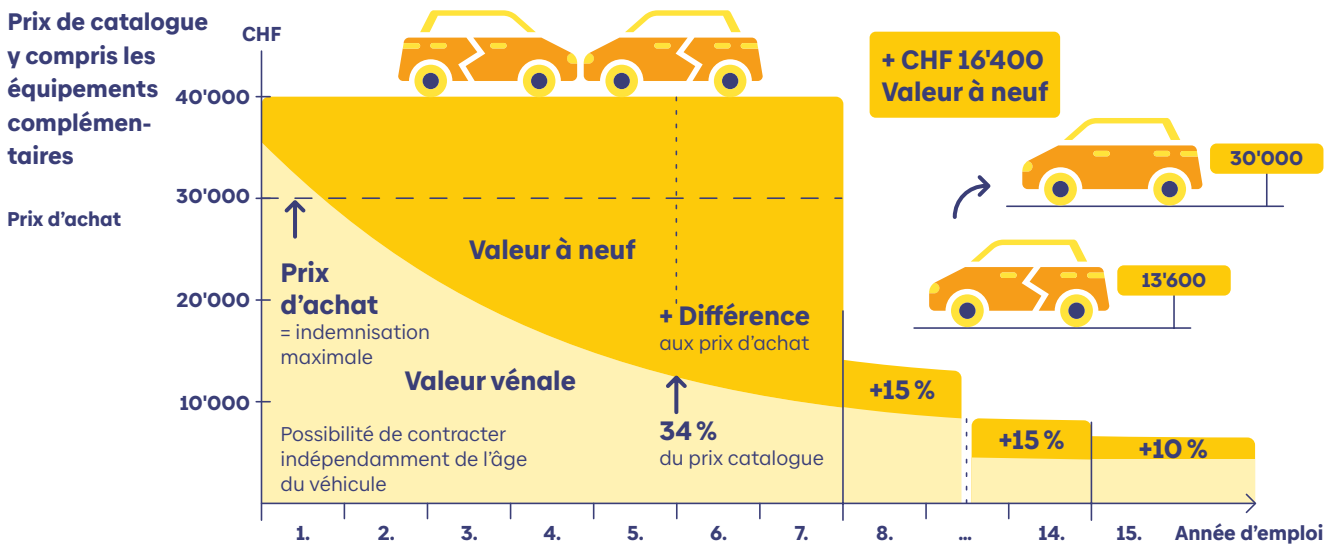
La liste des modifications indique toutes les mutations du parc automobile survenues au cours de l'année d'assurance précédente. Si les modifications entraînent une augmentation ou une réduction de prime, celle-ci est compensée par la première tranche de la prime provisoire pour la nouvelle année d'assurance.

Aperçu des modules



Indemnisation à la valeur à neuf

Avec l'assurance de la valeur à neuf, nous remboursons en cas de dommage total jusqu'à la 7^e année d'utilisation le prix d'achat total, à partir de la 8^e année d'utilisation une indemnisation de la valeur vénale majorée. L'assurance de la valeur à neuf peut être incluse dans l'assurance flotte indépendamment de l'âge du véhicule.



● En cas de dommage total, le prix d'achat intégral sera indemnisé.

Aperçu des modules

Modules	Couvertures
Responsabilité civile	
<input type="radio"/> Responsabilité civile (H1)	Responsabilité civile légale pour les dommages occasionnés avec un véhicule assuré aux biens de tiers (p.ex. véhicules) ou à des personnes.
<input type="radio"/> Cross Liability (H4)	Sont assurés les dommages par suite de collision entre des véhicules du même détenteur ou entre des véhicules qui sont assurés dans le même contrat:
<input type="radio"/> Base	sur la voie publique
<input type="radio"/> Plus	en plus de la couverture Base, les dommages sur le site de l'entreprise et lors de trajets en convoi
Casco	
<input type="radio"/> Valeur à neuf (K3.5)	Indemnisation du prix d'achat total jusqu'à la 7 ^e année d'utilisation, ainsi que valeur vénale +15%; à partir de la 8 ^e année d'utilisation et valeur vénale +10% à partir de la 15 ^e année d'utilisation.
<input type="radio"/> Valeur vénale majorée (K3.5)	Le prix d'achat payé est indemnisé pendant les deux premières années d'utilisation. Ensuite en plus de la valeur vénale, une indemnité complémentaire est versée jusqu'à 20% du prix catalogue.
<input type="radio"/> Casco partielle (TK1)	Sont assurés: le vol, les incendies, les événements naturels, les bris de glaces, les dommages causés par les martres, les actes de malveillance, le badigeonnage, les collisions avec des animaux, les prestations de secours par suite d'assistance aux blessés.
<input type="radio"/> Casco collision (KK1)	Collision, rayures
Couvertures complémentaires	
<input type="radio"/> Faute grave (Z1)	Baloise renonce à son droit de recours et de réduction des prestations lorsque l'événement assuré a été causé par une faute grave, à l'exception toutefois de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou en cas d'incapacité à conduire ou encore en cas de grave excès de vitesse.
<input type="radio"/> Dommage de stationnement (Z2)	Dommages qui ont été causés par des tiers inconnus au véhicule stationné assuré. Sont assurés au maximum deux dommages par véhicule et par année civile.
<input type="radio"/> Base	Les prestations par sinistre sont limitées à la somme convenue dans le contrat.
<input type="radio"/> Plus	Les prestations par sinistre sont illimitées.
<input type="radio"/> Feux et systèmes d'assistance (Z3)	Dommages aux phares, feux arrière, clignotants, rétroviseurs extérieurs, capteurs des systèmes d'assistance à la conduite ainsi qu'aux gyrophares (p.ex. feux bleus).
<input type="radio"/> Habitacle (IR1)	Les dommages causés à l'espace passager, de chargement ou au coffre. Pour les camping-cars et les caravanes, sont également assurés le mobilier et les appareils électriques dans l'espace à vivre (p.ex. réfrigérateur, chauffe-eau, téléviseur), l'installation de gaz ainsi que celle d'eau potable et d'eaux usées.
<input type="radio"/> Frais de remplacement de clés et de changement de serrures (Z4)	Dommages en cas de perte, vol ou détérioration des clés de véhicule ainsi que frais de changement de serrures, y compris reprogrammation du système antidémarrage.
<input type="radio"/> Effets personnels emportés (Z5)	Dommages aux objets personnels que vous emportez dans le véhicule, avec le motorcycle ou cyclomoteur.
<input type="radio"/> Équipements de sécurité (Z6)	Pour conducteurs de motorcycles et de cyclomoteurs: dommages aux casques, vêtements de protection et combinaisons, y compris aux protections, bottes et gants.
<input type="radio"/> Véhicule de remplacement (Z7)	Véhicule de remplacement pour la durée de la réparation si le véhicule assuré n'est pas utilisable temporairement à la suite d'un sinistre casco assuré.
<input type="radio"/> Base	CHF 120/jour, CHF 600 max. par événement assuré
<input type="radio"/> Plus	CHF 500/jour, CHF 2'500 max. par événement assuré

Modules	Couvertures
Couvertures complémentaires	
<input type="radio"/> Electra (Z8)	
<input type="radio"/> Electra batterie	Dommmages à la batterie haute tension
<input type="radio"/> Electra sation de recharge/ carte de recharge	Dommmages à la station et aux accessoires de recharge des véhicules électriques ainsi que dommmages résultant d'une utilisation abusive de la carte/application de recharge.
<input type="radio"/> Assistance (AS1)	Prise en charge des frais pour le dépannage sur place, le remorquage du véhicule assuré, l'organisation du voyage retour ou de la poursuite du voyage pour tous les occupants du véhicule, l'hébergement si nécessaire, ainsi que le rapatriement du véhicule hors d'état de marche.
<input type="radio"/> Suisse	Validité territoriale de la couverture d'assurance en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.
<input type="radio"/> Europe	Validité territoriale de la couverture d'assurance en Europe ainsi qu'au Maroc, en Tunisie et en Turquie. Aucune couverture d'assurance n'est accordée pour le Kosovo, la Fédération de Russie, la Biélorussie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan.
Accident occupants	
<input type="radio"/> Capital décès (U2.1)	Formules de prestations Base, Plus, Premium ou formules de prestations individuelles. Sont assurés les occupants du véhicule pour un accident au sens de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) lors de l'utilisation du véhicule assuré.
<input type="radio"/> Capital d'intégrité (U2.2)	
<input type="radio"/> Indemnité journalière (U2.3)	
<input type="radio"/> Indemnité journalière (U2.4)	
<input type="radio"/> Traitement médical (U2.5)	